



Fin contrat C.U.I. 60 mois

Par **Milady87**, le 11/10/2014 à 15:51

Bonjour,

Mon C.U.I. d'une durée globale de 60 mois prend fin le 31/01/15. Ne peut-il pas être suivi (sans délai de carence si possible) d'un CDD de droit commun ? Peut-on me proposer dignement un nouveau C.U.I. à condition que j'aie à minima 6 mois d'inscription à Pôle-Emploi, sans travail ? La 2ème solution m'est proposée par mon employeur, or moi je préfère de loin la 1ère solution...

Merci pour votre collaboration.

Par **P.M.**, le 11/10/2014 à 16:07

Bonjour,

Si une durée maximale sous conditions de 60 mois a été fixée ainsi ce n'est pas pour la prolonger artificiellement après 6 mois de chômage indemnisé en y restant volontairement... Un CDD "classique" pourrait être conclu directement après éventuellement requalifiable en CDI si le motif n'était pas réel et légal et même directement un CDI...